

Externat en technologie médicale

Formulaire d'attestation de réussite de la 2^e année de l'étudiant(e) en Technologie d'analyses biomédicales

Afin d'être admis(e) à l'externat en technologie médicale, l'étudiant(e) doit avoir réussi avec succès, depuis moins de dix-huit mois, tous les cours de sa 2^e année du programme *Technologie d'analyses biomédicales (TAB)* de l'un des onze cégeps québécois ET être inscrit(e) au Registre des étudiants de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

L'étudiant(e) doit remplir les parties 1 et 2. La partie 3 doit être remplie par le directeur du programme TAB. **Ce formulaire doit être inclus à votre demande d'inscription au registre des externes de l'OPTMQ.** Une lettre vous autorisant à faire de l'externat vous sera envoyée à la suite de la réception de votre formulaire. Vous devrez présenter cette lettre, de même que le formulaire dûment rempli à votre employeur pour être admissible à travailler en tant qu'externe en technologie médicale.

Partie 1: À être remplie par l'étudiant(e) en LETTRES MOULÉES.

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Ville: _____ Code Postal: _____

Numéro d'inscription au Registre des étudiants: _____ Code permanent d'étudiant(e): _____

📞 Téléphone : _____ ✉ Courriel : _____

Établissement d'enseignement: _____

Partie 2: À être remplie par l'étudiant(e)

Employeur, le lieu physique, où l'externat a lieu: _____
(Nom précis de l'établissement (hôpital ou autres) et non pas le nom du CIUSS ou du CISSS)

Date de début de la formation initiale chez l'employeur: _____

Partie 3: À être remplie par le directeur du programme Technologie d'analyses biomédicales

Par la présente, je confirme que _____ est un(e) étudiant(e) du programme
(Nom et prénom de l'étudiant(e) en lettres moulées)

Technologie d'analyses biomédicales de notre établissement et qu'il/elle a terminé avec succès tous les cours de sa deuxième année, depuis moins de dix-huit mois, incluant les compétences « Établir des relations professionnelles en analyses biomédicales » et « Prélever des échantillons biologiques sur une personne ». Le code permanent inscrit est conforme au dossier de l'étudiant(e).

Nom du directeur du programme Technologie d'analyses biomédicales ou de la personne dûment mandatée pour remplir ce formulaire:

Nom: _____ Signature: _____ Date: _____